



Remboursement sur un credit de consommation.

Par **letard**, le **09/04/2009** à **17:25**

Bonjour,

Je suis en chomage, j'ai fais un credit de consommation en 1998/99.J'ai arrêté de embourser pares un 1ans. ils m'ont relancé cette année 2009 pour 1800 euros avec des lettres de saisir. Peuvent ils me saisir ou saisir sur mon compte?

Que dois je faire?

Merci de votre compréhension.

A bientôt.